

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 10

Artikel: Coordination dimensionnelle internationale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cette délicate question, on peut penser qu'un corps réduit en cendres n'est nullement profané alors qu'une dépouille, mise en terre, subit des outrages incontestables.

La méthode est de toute façon plus hygiénique, car les sols et les eaux ne peuvent risquer d'être contaminés par les restes brûlés à haute température.

Elle permet aussi de récupérer des superficies énormes de terrain pour les vivants et il suffit de survoler en hélicoptère, la région parisienne, par exemple, pour se rendre compte de la place considérable qu'occupent les cimetières à Paris et en banlieue.

Elle résoudrait aussi la «crise des cimetières», dont on se garde de parler ouvertement, on ne sait en raison de quelle curieuse conspiration du silence. Celle-ci existe pourtant dans toutes les grandes agglomérations et risque fort d'aller croissant: on ne trouve plus pratiquement d'endroit pour les défunts et il faudra consacrer des milliards pour acquérir et aménager les assiettes foncières, loin des centres d'ailleurs, au grand dam des familles.

Or, justement, la crémation, considérée par beaucoup comme une marque d'irrespect envers les morts, permettrait de rapprocher ceux-ci de la cité et de recevoir les visites de leurs parents, qu'empêcheront pratiquement les «exils» lointains, dus au développement urbain et à celui des populations.

Robert Auzelle mène à ce propos la plus remarquable des croisades et dans son dernier ouvrage «Dernières Demeures», il a eu de nouveau le courage d'y consacrer une large étude.

Quoi qu'il en soit, maintenant, le problème est posé devant les responsables et devant le pays.

L'Eglise, avec clairvoyance, a permis aux architectes et aux urbanistes de pouvoir se pencher avec une parfaite conscience sur ce domaine ingrat, complexe, difficile.

Souhaitons que maintenant on puisse arriver rapidement à des solutions positives.

«Journée du Bâtiment.»

89

Coordination dimensionnelle internationale

Du 9 au 11 mai 1966 a eu lieu à Paris une séance commune de trois groupes de travail de l'International Modular Group (IMG). A cette séance participèrent également des experts de différents gouvernements membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). A cette occasion, les recommandations suivantes furent faites au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, pour être retransmises aux gouvernements:

construisez moderne

Tentes en toile

Parois mobiles
»holoplast«

Stores vénitiens

Volets roulants à lames orientables
»solomatic«

Volets-contre-vents »lamobil«

Volets roulants »alucolor« en aluminium prélaqué

Volets roulants métalliques

Marquises avec bras articulés

Installations de commandes électroméc. et à distance

Installations d'obscurcissement

Aadorf
052 4 85 21

Bâle
061 34 63 63
Berne
031 25 28 55
Genève
022 44 72 74

Lausanne
021 26 18 40

Lugano
091 3 44 31
Lucerne
041 2 72 42
St-Gall
071 23 14 76

Zurich
051 23 73 98

Chaux-de-Fds
039 2 74 83
Venthône VS
027 5 07 54

avec
GRIESSER

Argolite

**Le panneau stratifié suisse
avec l'arbalète et garantie d'usine**



L'arbalète

est aujourd'hui la
marque d'authenticité
du produit suisse,
elle contribue à l'in-
dépendance de notre
économie nationale.

C'est avec l'arbalète
que Guillaume Tell
délivra notre pays du
joug étranger il y a
plusieurs siècles...
Faire honneur à l'ar-
balète c'est tenir la
crise en échec.

Argolite SA
Usine de panneaux stratifiés
6130 Willisau/LU ☎ 045 61912

Formats
260x130 cm 330x130 cm 330x160 cm

1. La coordination dimensionnelle dans le bâtiment est réalisée en rendant les dimensions de coordination des éléments de construction et des ouvrages multiples d'une seule unité dimensionnelle de base, le module de base (M). La dimension du module de base est 10 cm. (ou 4 pouces pour les pays à système de mesures pied-pouce).
2. Pour certains éléments, la série entière des multiples du module de base est trop abondante pour permettre la réduction du nombre de types nécessaires pour l'emploi de méthodes industrielles de production. Les dimensions de coordination de ces éléments et des ouvrages correspondants doivent alors être multiples d'un multimodule.
 21. Pour les dimensions horizontales de coordination, les multimodules sont: 3 m., 6 m. (12 m.), (15 m.), 30 m., 60 m., les deux derniers étant utilisés principalement pour les bâtiments industriels et les bâtiments publics.¹
 22. Les dimensions de coordination verticale sont les hauteurs d'étage. Pour les bâtiments d'habitation celles-ci doivent être choisies parmi les dimensions suivantes: (26 m.), 27 m., 28 m., 30 m.¹. Là où l'on préfère moduler les hauteurs de pièce (finie ou brute), celles-ci seront choisies parmi les dimensions de coordination suivantes: (23 m.), 24 m., 25 m., 26 m., 27 m., 28 m.¹

On discute en outre les questions des tolérances et des sous-modules, sans pouvoir cependant arriver déjà à des solutions concrètes.

Les recommandations précitées montrent qu'il y a accord sur les principes généraux d'une coordination modulaire internationale, mais que cependant une quantité de problèmes de détail attendent encore leur solution et qu'on doit rechercher pour certaines applications une plus grande unité de doctrine quant à la façon d'appliquer la coordination modulaire dans les différents pays.

On peut aussi constater que les normes éditées par le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment concernant la coordination modulaire dans le bâtiment et les hauteurs d'étages concordent parfaitement avec les règles validées sur le plan international.

¹ Les dimensions sans parenthèses doivent être préférées, spécialement celles qui sont en italique.

Salon des arts ménagers – Genève **26 octobre – 6 novembre 1966**

Cette exposition aura lieu pour la 14^e fois et à nouveau elle s'est agrandie et embellie.

Les 22 000 m² de surface couverte présentent le choix le plus important et le plus complet de Suisse de tous les biens d'équipement domestique: radio, télévision, appareils ménagers, meubles, décoration intérieure. Un pro-